Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Impunité de l'armée « la plus morale au monde » : Le calvaire des enfants palestiniens prisonniers

Par Chems Eddine Chitour
Mondialisation.ca, 09 décembre 2010
9 décembre 2010

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Crimes contre l'humanité, Loi et Justice
Analyses: LA PALESTINE

« Qu'il soit un démon, qu'il soit noir ou blanc, Il a le coeur pur, il est toute innocence, Il vole au marché, un gâteau, une orange, Et on le poursuit, il faut le rattraper, On donne l'alerte, on arrête un ange, Et pour se défendre il se met à pleurer. Malheur à celui qui blesse un enfant. »

Enrico Macias

Dimanche et lundi s'est tenu à Alger un colloque sur la condition des prisonniers palestiniens au vu du droit international. Vaste sujet s'il en est! Dans cette contribution, nous allons aborder la question d'une catégorie particulière de prisonniers: les enfants. Quel crime abominable! Le chef d'accusation est connu, jet de pierre contre des véhicules, voire des soldats israéliens Par contre, les peines encourues varient en intensité en durée et en…horreur. M.Ramsey Clark, ancien ministre de la Justice aux Etats-Unis, a estimé que «la loi internationale, la simple justice et la décence humaine exigent qu'Israël se retire des terres palestiniennes définies par la résolution 181 de l'AG de 1948, et quitter toutes les colonies et structures qui ont été construites ». L'orateur estime également, qu'Israël est redevable au gouvernement palestinien de réparations pour les persécutions, exploitations et injures subies durant des décennies par le peuple palestinien. L'ancien député britannique George Galloway a souligné « la nécessité d'appeler la communauté internationale, et les Nations unies à débattre de la question des prisonniers politiques » jugeant impératif « que ce soutien commence à partir du Monde arabe ».(1)

Comment se traduit en pratique le sionisme combattant des enfants qui n'ont connu que la guerre, que les bombardements, que le bruit des hélicoptères Apache ou des F16? On ne peut qu'être décontenancé par les trésors d'imagination de l'armée d'occupation pour terroriser sans discernement aussi bien les enfants, les femmes et les personnes âgées que les personnes adultes. Cette contribution parue dans Haa'retz, le journal israélien de gauche, est plus éloquente que cent discours. Nous y lisons:

« Des soldats israéliens témoignent «Six heures du matin. Rafah est sous couvre-feu. Y a pas un chat dans les rues. Seulement un petit enfant de quatre ans qui joue dans le sable. Il bâtit une espèce de tour comme ça dans la cour de sa maison. Celui-là se met tout à coup à

courir et tous, nous courons avec lui. Il était du génie. Nous courons tous avec lui. Il attrape le gosse.(…). Il lui a brisé le bras, ici, à l'articulation. Il lui a cassé le bras à hauteur du coude. Il lui a cassé la jambe ici. Et il a commencé à lui marcher sur le ventre, trois fois. Puis il est parti. Nous étions tous bouche bée, le regardant, choqués… Le lendemain, je repars en patrouille avec lui et déjà les soldats commençaient à faire comme lui.»(2)

Etat des lieux du calvaire des enfants détenus

« En 1973, une brochure officielle destinée aux militaires israéliens pieux contenait les recommandations suivantes: ''Quand au cours d'une guerre, ou lors d'une poursuite armée ou d'un raid, nos forces se trouvent devant des civils dont on ne peut être sûr qu'ils ne nous nuiront pas, ces civils, selon la Halakhah, peuvent et même doivent être tués […] En aucun cas l'on ne peut faire confiance à un arabe, même s'il a l'air civilisé […] En guerre, lorsque nos troupes engagent un assaut final, il leur est permis et ordonné par la Halakhah de tuer même des civils bons, c'est-à-dire les civils qui se présentent comme tels.''» Dans le même ordre, Jacqueline Rose écrit: «Aujourd'hui, à titre de politique constante, l'armée israélienne brise les os des Palestiniens.

Au début de la première Intifada, Rabin avait donné cet ordre à l'armée: ''Brisez-leur les os''. Et les soldats exécutent avec discipline, l'ordre qui leur a été donné: briser, avec la crosse de leurs armes, les bras et les jambes des Palestiniens.» Elle rapporte également que les soldats et les officiers israéliens «exécutent sommairement des enfants palestiniens, et se justifient en proclamant que le souvenir de l'Holocauste les conduit à perpétrer, de manière routinière, ce qui est considéré comme de patents crimes de guerres perpétrés contre des civils ne représentant aucun danger! »(3)

Quand Israël ne tue pas les enfants comme lors de la boucherie de Ghaza en 2008-2009, Israël terrorise les enfants, les torture, les affame et les abîme. Nous allons relater d'abord la situation actuelle, nous aborderons après le problème des manquements graves à la IVe Convention de Genève relative aux prisonniers et aux enfants en tentant de décrire les dérives les plus criantes de «l'armée la plus morale du monde». En août 2006, Israël détenait 10.073 prisonniers palestiniens dans plus de 30 prisons et centres de détention. Depuis 1967, plus de 650.000 Palestiniens ont été arrêtés, soit près de 20% de la population des Territoires palestiniens occupés! En septembre 2006, la majorité de ces prisonniers palestiniens étaient des hommes, mais on comptait aussi parmi eux 115 femmes et 450 enfants. Ils sont incarcérés en Israël, au mépris de la IVe Convention de Genève qui interdit un tel transfert. L'occupation des Territoires palestiniens par l'armée israélienne et la violence de la répression qui l'accompagne touchent de plein fouet les enfants. Ainsi, depuis le début de la Deuxième Intifada, plus de 4000 enfants palestiniens ont été arrêtés. En septembre 2006, 450 détenus dans les prisons et les maisons d'arrêt israéliennes avaient moins de 18 ans.

« Promulgué le 24 septembre 1967, l'ordre militaire 132 décrète que l'enfant palestinien peut, dès l'âge de 12 ans, être poursuivi, arrêté, incarcéré et condamné par une juridiction militaire. Et encourir ainsi des peines réservées aux adultes. Les enfants sont arrêtés pendant les manifestations mais également dans leurs foyers, généralement en pleine nuit, sur la foi de photos, de témoignages d'autres détenus ou d'indicateurs. Les enfants emprisonnés sont aussi des élèves qui ont été arrachés à leur école. Or, ils ne disposent d'aucun moyen pour poursuivre leur scolarité ou ne fût-ce que pour jouer. Il n'y a pas de bibliothèque dans les prisons ni de matériel éducatif qui permette de préparer des examens de fin d'études secondaires. (…) Un thème souvent ignoré, ou à peine abordé, est la torture.

(…) les techniques de torture ont été légalisées par Israël en 1987.»(4)

Eric Silverman raconte le parcours du combattant de parents voulant rendre visite à leurs enfants prisonniers:

« Nabil et Huda Ward, ainsi que leurs deux filles adolescentes, allaient visiter leur fils Naseem, âgé de 26 ans, pour la première fois depuis son incarcération en avril 2002.. [Nabil et Huda Ward] sont des vétérans de la souffrance sous l'occupation israélienne; la fille de Ward, Riham, a été tuée à l'âge de dix ans par les forces israéliennes en 2001, à l'intérieur de sa salle de classe à l'école de filles Al-Ibrahim à Jénine. (…) En novembre 2006, Israël retenait environ 700 Palestiniens en détention administrative. (…) Le Cicr surveille les conditions de détention et le traitement de tous les prisonniers palestiniens, estimés à 11.500 et dont près de 400 sont des enfants et 120 des femmes.»(5)

Lors de la Journée nationale des prisonniers palestiniens, le 17 avril, la Délégation générale de Palestine en France a rédigé le rapport suivant. Nous y lisons:

« La question des prisonniers politiques palestiniens dans les prisons israéliennes ne se limite pas à des chiffres ou à des statistiques, mais pour connaître leur situation, il faut connaître leur nombre, leurs lieux de détention et leurs conditions de vie. Le nombre d'arrestations de l'année 2009 a atteint le nombre de 5200, soit une moyenne de 14 arrestations par jour. Ces milliers de prisonniers hommes, femmes et enfants sont retenus dans les 13 prisons et 3 centres d'immobilisation à travers Israël..(…) Selon un récent rapport de «*Friends Of Humanity International*» paru le 1er avril 2010, l'année 2009 a été l'une des années les plus difficiles pour les prisonniers palestiniens. (…) Les forces d'occupation israéliennes ont continué, en 2009, à pratiquer toutes sortes d'arrestations, perquisitions et enlèvements. (…) Il y a plus de 1000 détenus dans les prisons israéliennes, atteints de maladies chroniques, qui sont soumis à une négligence médicale. (…) Considérant qu'en vertu de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, dont Israël est signataire, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans; considérant que les prisonniers palestiniens, enfants compris, sont soumis à des traitements humiliants et dégradants; considérant que les autorités israéliennes continuent de recourir à la contrainte physique dans les interrogatoires, ainsi qu'à des menaces physiques et psychologiques allant jusqu'à la torture, notamment pour intimider les détenus et obtenir d'eux des aveux, la Délégation générale de Palestine en France demande le respect de l'interdiction absolue de la torture comme l'impose le droit international.»(6)

Le nouveau supplice

Parmi les exactions, le ministre palestinien des Prisonniers, Issa Qaraqa', rapporte un nouveau scandale: des soldats israéliens ont uriné sur deux enfants de 13 ans et les ont obligés à rester tout nus dans les WC pendant deux jours. Il a dit que le pire toutefois était quand les soldats entraient et que, au lieu de se soulager dans les toilettes, ils pissaient sur la tête et la figure des deux garçons. Puis les soldats se moquaient d'eux et riaient en prenant des photos. Après deux jours de ce cruel traitement, on les a emmenés dans la colonie de Binyamin et on les a interrogés de 10h du soir à 3h du matin, puis on les a emmenés au camp militaire de Ofer. Ils y sont restés pendant 3 mois avant d'être transportés à la prison des enfants de Rimonim. Ils n'ont jamais été présentés à la justice.(7)

Dans le même ordre, le responsable des Affaires des prisonniers auprès de l'Autorité

palestinienne et ancien prisonnier Abdul Nasir Farawneh a déclaré lundi à Alger, lors du Colloque international de soutien aux prisonniers palestiniens, qu'Israël continuait de se servir des prisonniers pour tester les effets de différents médicaments.

« Israël n'a pas cessé un seul jour», a dit Farawneh. «Au contraire, il a accru ses crimes et a autorisé le ministère de la Santé à augmenter de 15% sa quote-part annuelle de médicaments. Progressivement, de plus en plus de prisonniers sont exposés à ces traitements, ce qui explique l'augmentation du nombre de prisonniers malades dans les prisons de l'occupation israélienne et l'émergence de nouvelles maladies étranges.» Selon Farawneh, environ 3000 prisonniers palestiniens dans les prisons Nafaha, Ramon et Néguev – soit 45%du total de prisonniers – sont soumis à des essais de médicaments et les prisonniers de la prison du Néguev sont exposés à des toxines nocives en raison de la proximité du réacteur Dimona. (…) Depuis 2007, Al-Farawneh affirme que les autorités carcérales israéliennes traitent les Palestiniens comme des «cobayes».»(8)

Il y a pire! Stephen Lendman rapporte une information parue le 10 septembre sur le site israélien Ynetnews.com: « L'IDF (Forces de défense israéliennes) a commis des abus sexuels sur des enfants palestiniens » dans lequel on lisait: « des rapports accablants de CNN (9 septembre) font état d'accusations non corroborées d'abus sexuels sur des enfants palestiniens détenus par l'IDF.» Les officiels militaires ont refusé de « répondre à ces accusations d'abus sexuels car aucune précision n'a été fournie´´, a déclaré un porte-parole. ´´CNN´´a parlé d'un enfant palestinien non identifié qui affirmait que des soldats de l'IDF avaient essayé de lui enfoncer un objet dans le rectum´´ et que des douzaines d'officiers regardaient ça en riant. La source de CNN était l'association ´´Defense of Children international´´ (DCI). En mai 2010, l'organisme a demandé au Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture d'enquêter sur 14 cas d'abus sexuels dont il avait eu connaissance et qui avaient été commis par des soldats, interrogateurs et policiers de janvier 2009 à avril 2010. Les enfants, qui avaient été victimes de ces abus, avaient de 13 à 16 ans et avaient été arrêtés pour avoir lancé des pierres qui n'avaient blessé personne. Dans son rapport d'avril 2008, le ministère palestinien des Affaires des détenus et des ex-détenus a écrit que plus de 7000 enfants avaient été arrêtés depuis septembre 2000, date du début de la seconde Intifada.(9)

Environ 360 enfants, dont certains n'avaient que 10 ans, étaient toujours en détention et traités avec autant de dureté que les adultes, en violation avec le droit international qui prescrit un traitement spécial pour les enfants. Sur ces 360 enfants 145 avaient été condamnés, 200 attendaient d'être jugés, et 15 étaient en détention administrative. Le rapport dit qu'environ 500 jeunes avaient atteint leur dix-huitième année en détention. Environ 75 étaient tombés malades et n'avaient pas été soignés et presque tous avaient été torturés et victimes de mauvais traitements. Chaque année, environ 700 enfants sont arrêtés, la plupart pour avoir lancé des pierres, puis interrogés sans l'assistance d'un avocat et condamnés. Plus de 80% d'entre eux ont signé des confessions forcées, pour un tiers écrites en hébreu qu'ils ne comprennent pas.
Le 10 mai, la journaliste d'Haaretz, Amira Hass écrit (…): « 69 enfants se sont plaints d'avoir été battus, 4 d'avoir été victimes d'abus sexuels et 12 autres enfants ont affirmé avoir été menacés d'abus sexuels´´. Elle a ajouté que la plupart avaient été terrorisés, brutalisés et insultés pendant leur détention, avant et pendant les interrogatoires. De plus, on les privait de nourriture et de boisson des heures durant et on ne cessait de les martyriser que s'ils donnaient des noms. (…) En fait, les enfants et les adultes sont souvent détenus des semaines, voire des mois, avant d'être jugés ou de pouvoir négocier leur peine (plea

bargain). Il n'y a pas de justice en Israël pour qui n'est pas juif, même s'il n'a que 9 ou 10 ans.» (9) Tout est dit il n'y a pas de justice pour les enfants palestiniens. L'impunité jusqu'à quand?

Notes/Références

1. Forum sur le soutien aux détenus palestiniens APS 05-12-2010

2. Des soldats israéliens témoignent: Haaretz 21 septembre 2007

3. Jacqueline Rose: La Question de Sion, Presses universitaires de Princeton 2005

4. http://www.association-belgo-palestinienne.be/ 13 juillet 2009 IVe Convention de Genève, les-prisonniers-politiques

5. http://www.palestine-diplo.com/spip.php?article327 Les prisonniers politiques

6. Erica Silverman: Prisonniers palestiniens en Israël: perdus dans la machine www.info-palestine.net/article.php3?id_article=705 25 janvier 2007

7 . http://www.legrandsoir.info/Nouveau-scandale-de-torture-d-enfants-prisonniers-Des-soldats-urinent-sur-des-enfants-de-13-ans.html PNN 10 novembre 2010

8. Israël continue de tester des médicaments sur les prisonniers palestiniens. PNN 06.12.10 http://english.pnn.ps/index.php?option=com_content&task=view&id=9236&Itemid=68

9. Stephen Lendman Stephen Lendman http://www.legrandsoir.info/Des-soldats-israeliens-coupables-d-abussexuels-sur-des-enfants-palestiniens.html 18.09.2010

Pr Chems Eddine Chitour :Ecole Polytechnique enp-edu.dz

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Chems Eddine Chitour, Mondialisation.ca, 2010

Articles Par : Chems Eddine Chitour

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca